

AVANT PROPOS.

LES Questions et Réponses sur le Droit Civil du Bas-Canada que j'ai imprimées en 1810 et dédiées aux Etudiants en Droit ne comprenant à-peu-près que la moitié de ce qu'ils doivent savoir pour passer à l'examen, j'ai cru devoir leur donner aussi des Questions et des Réponses sur le Droit Criminel, afin de compléter mon dessein et assurer leur admission au Barreau.

Je déclare que je n'ai pas plus de prétentions dans ce second ouvrage que dans le premier, et que mon but est absolument le même.

144712